



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Impôt et prélèvements sociaux sur les revenus de 2022

Avis d'impôt établi en 2023

AVIS_IR_RG



2D-DOC

La notice de cet avis est disponible en cliquant ici ou sur impôts.gouv.fr

CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES
SIP BORDEAUX
2 RUE JULES FERRY BOITE 42
33090 BORDEAUX CEDEX

Vos références

Numéro fiscal :
Déclarant 1 (C) : 14 60 986 363 060
Déclarant 2 (C) : 09 95 893 762 241
Référence de l'avis : 23 33 0030978 70
Adresse d'imposition au 01/01/2023 :

30 RUE PAUL VERLAINE

33000 BORDEAUX

Numéro FIP : 330 32 64 0731218789 3 A
Numéro de rôle : 011
Date d'établissement : 11/07/2023
Date de mise en recouvrement : 31/07/2023

Identifiant service : 33014

Vos contacts

Par messagerie sécurisée
dans votre espace particulier sur [impots.gouv.fr](https://www.impots.gouv.fr)

Par téléphone
au 0 809 401 401 *
du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h

Sur place
auprès de votre centre des finances publiques
horaires sur [impots.gouv.fr](https://www.impots.gouv.fr), rubrique Contact et RDV

SIP BORDEAUX
SAID SECTEUR 3
RUE JULES FERRY

33090 BORDEAUX CEDEX

BOUILLOU FRANCK
OU DUCASSOU ISABELLE
30 RUE PAUL VERLAINE
33000 BORDEAUX

Somme qu'il vous reste à payer

128,00 €

Cette somme sera prélevée le 25 septembre 2023.

Compte qui sera débité : FR76 1027 8060 500X XXXX XXX4 109
Identifiant de la banque : CMCIFR2AXXX
Nom du créancier : DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
Référence Unique Mandat : FR46ZZZ0050021D6018F363518PAS2A23

La date du prélèvement se substitue à la date limite de paiement fixée au 15/09/2023.

Revenu fiscal de référence : 43 927

Nombre de parts : 4,00

Plus de détails dans la (les) page (s) suivante (s).

* (service gratuit + coût de l'appel)

Cet avis fait suite à la déclaration, en 2023, de vos revenus 2022. Le montant porté sur cet avis prend en compte les prélèvements et retenues à la source qui ont pu être réalisés en 2022.

Pour retrouver toutes les informations relatives à votre prélèvement à la source (taux, options ...), rendez-vous sur le service « Gérer mon prélèvement à la source » accessible dans votre espace particulier sur [impots.gouv.fr](https://www.impots.gouv.fr).

Déclarant 1 - Nom de naissance : BOUILLON
 Déclarant 2 - Nom de naissance : DUCASSOU



situation du foyer	cas particulier	enfants majeurs célibataires	enfants mariés	personnes recueillies handicapées
M		2		
RÉSIDENCE EXCLUSIVE		RÉSIDENCE ALTERNÉE		NOMBRE DE PARTS
enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	4,00

IMPOT SUR LE REVENU

Détail des revenus

	Déclar. 1 40564	Déclar. 2	Enfant(1) 3282	Total
Salaires.....				
Heures supplémentaires et jours RTT non exonérés.....			0	
Total des salaires et assimilés ²	40564		3282	
Déduction 10% ou frais réels.....	- 4056			
Déduction minimale.....			- 472	
Salaires, pensions, rentes nets.....	36508		2810	39318
BIC professionnels déclarés.....		951		
BIC pro. hors quotient imposables ⁵		1046		
BIC pro. imposables du foyer, hors quotient.....				1046

Revenus perçus par le foyer fiscal

Base de la régularisation du prélèvement libératoire déclarée.....	121	Retenue	121	
Revenus fonciers nets ⁹				3360
Revenu brut global.....				43724
Revenu imposable.....				43724
Impôt sur les revenus soumis au barème ¹⁴				68
Décote.....				- 68

REDUCTIONS D'IMPOT¹⁵

	Montant déclaré 3	Montant retenu 3	Montant réduction	
Forfait scolarité : Nombre d'enfants.....			0	
Montant de la réduction d'impôt.....				-
Total des réductions d'impôt²⁰.....				0

Impôt total avant crédits d'impôt.....

	Montant déclaré	Montant retenu	
Trop versé prélèvement libératoire.....		9	
Cotisations syndicales.....	216	216	
Montant du crédit d'impôt calculé.....			- 143

IMPOT NET

Total de l'impôt sur le revenu net.....		- 152
---	--	-------

Suite en page suivante >>>

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques jusqu'au 31 décembre 2025 (dans les conditions prévues aux articles R* 190-1 et R* 196-1 du livre des procédures fiscales).

Retrouvez dans la notice des précisions sur le traitement algorithmique ayant permis la détermination du montant de votre imposition, ainsi que son détail.

>>> Suite de votre avis

PRELEVEMENTS SOCIAUX

Détail des revenus

Revenus fonciers nets ⁴⁵.....
BASE IMPOSABLE.....
Taux de l'imposition
Montant de l'imposition.....

CSG - CRDS	PREL SOL
3360	3360
3360	3360
9,70%	7,50%
326	252

Total des prélèvements sociaux nets.....

578

Pour information :

Montant de CSG déductible sur revenus du patrimoine ⁴⁹ pris en compte pour l'imposition des revenus perçus en 2023.....

228

CALCUL DU SOLDE DE VOTRE IMPOT POUR 2022 :

IMPOT SUR LE REVENU

Impôt sur le revenu 2022 dû ⁵³:

- 152

Avance perçue sur les réductions et crédits d'impôt :

+ 86

Solde d'impôt sur les revenus 2022 :.....

- 66

PRELEVEMENTS SOCIAUX

Prélèvements sociaux au taux de 17,2% dus ⁵³:

CSG-CRDS	PSOL
326	252

Acomptes prélevés en 2022 sur votre compte bancaire :

- 217 - 167

Prélèvements sociaux à 17,2% nets :.....

109 85

Solde des prélèvements sociaux 2022 ⁵³:

194

TOTAL DE VOTRE IMPOSITION NETTE RESTANT A PAYER

128

Vous n'êtes pas imposable à l'impôt sur le revenu, mais vous êtes redevable des autres cotisations d'impôt ou des prélèvements sociaux, ou de régularisations liées au prélèvement à la source.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Revenu fiscal de référence ²⁵.....

43927

Informations indiquées pour mémoire

Montant des revenus soumis aux prélèvements libératoires

121

Revenus exonérés

Heures supplémentaires et jours RTT.....
Heures supplémentaires et jours RTT.....

Déclarés
Nets

Enfant(1)
95
82

PLAFOND EPARGNE RETRAITE

Le plafond disponible pour la déduction des cotisations versées en 2023, pour la déclaration des revenus à souscrire en 2024 est de :

Suite en page suivante >>>

>>> Suite de votre avis

		Déclar. 1	Déclar. 2
Plafond total de 2021.....		16253	15090
Plafond non utilisé pour les revenus de 2020.....		4052	2889
Plafond non utilisé pour les revenus de 2021.....		+ 4114	+ 4114
Plafond non utilisé pour les revenus de 2022.....		+ 4114	+ 4114
Plafond calculé sur les revenus de 2022.....		+ 4114	+ 4114
Plafond pour les cotisations versées en 2023.....		= 16394	= 15231

PRELEVEMENT A LA SOURCE 2023

Pour consulter ou moduler votre taux de PAS et retrouver l'ensemble de vos informations rendez-vous sur impots.gouv.fr/votre espace particulier/gérer mon prélèvement à la source ouappelez le 0809 401 401

AUTRES INFORMATIONS

Taux marginal d'imposition.....	11,00%
Le taux marginal correspond au taux de la tranche la plus élevée du barème de l'impôt sur le revenu auquel sont taxés pour l'année 2022 les revenus déclarés de votre foyer fiscal.	